

I N F O

Relais Assistantes Maternelles



Mesdames,

La nouvelle année arrive à grand pas et avec, ses bonnes résolutions comme celle de continuer à faire évoluer sa pratique professionnelle !

Les problématiques rencontrées il y a 10 ans ne sont plus nécessairement d'actualité aujourd'hui. De plus, les connaissances du développement du jeune enfant s'enrichissent d'année en année. Quels moyens mis à votre disposition peuvent répondre à vos interrogations ?

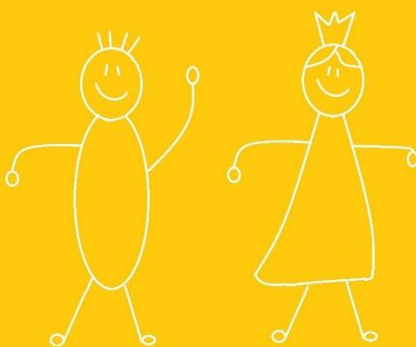
Il y a tout d'abord les lectures professionnelles (magazine, livre...).

La formation professionnelle apparaît aussi comme un outil très intéressant pour faire évoluer sa pratique, ou encore développer ses connaissances.

Des formations peuvent être mises en place sur votre territoire. Pour se faire, il faut un minimum d'inscriptions alors n'hésitez pas à faire connaître vos envies.

En attendant, je vous souhaite de merveilleux moments entourés des vôtres. Joyeuses fêtes !

Sarah Peudpiece



Vos droits à la formation

Synthèse de l'intervention de Mme Delcombel

Lors de la réunion de 18 octobre au RAM

Vous avez la possibilité de développer vos connaissances, vos compétences à travers la formation professionnelle. Elle vous accompagnera au quotidien de votre métier, tant par des connaissances théoriques que par des connaissances pratiques.

Quels sont vos droits ?

Chaque année, et ce dès la première heure travaillée, vous avez droit à 48 heures de formation par le biais du plan de formation.

Ces formations sont proposées par Ipéria ou par des organismes habilités tels que AgesFormation ou le Cref.

Vous devez choisir un « employeur facilitateur » qui deviendra l'employeur partenaire de votre projet de formation.

Elles peuvent avoir lieu :

*sur le temps de travail (dans ce cas, votre salaire est maintenu et le parent percevra une allocation de formation selon les conditions de prise en charge en vigueur) ou

* hors temps d'accueil (dans ce cas, vous ouvrez droit à une allocation de formations qui sera versé par le parent facilitateur, ce montant lui état remboursé par AgesfosPME (en 2016, indemnité de 3.48€ par heure de formation).

De même, vos frais seront également pris en charge. En 2016 :

- 0.21€ du kilomètre
- 12€ par repas
- 70€ (province) à 90€ (Paris Intramuros) par nuit d'hôtel

A titre d'exemple, des assistantes maternelles du territoire ont en 2016 participé à des formations :

- gestes de premiers secours
- gestion du stress
- favoriser la relation avec les enfants et leur famille
- droits et devoirs dans l'exercice de ses fonctions

Vous pouvez voir l'intégralité des formations proposées sur www.iperia.eu

Parmi les nouveautés 2017, vous trouverez :

- * création de supports ludiques et éveil sensoriel,
- * apprentissage de la propreté,
- * alimentation de l'enfant de moins de 3 ans...

En plus des 48h du plan de formation, vous disposez d'un Compte Personnel de Formation (remplace le DIF).

Les heures du CPF doivent être utilisés pour financer des formations diplômantes, qualifiantes ou encore certifiantes. (ex :VAE CAP Petite Enfance...)

Vous cumulez 24h de CPF par année jusqu'à 120h puis 12h par an pour un total maximum de 150h

Plus d'informations sur www.moncompteformation.gouv.fr

N'hésitez pas à faire part de vos projets de formations. Lorsqu'un nombre suffisant de demandes le permet, le Ram aide à la mise de place de formation sur votre territoire.

La vie du RAM



Le chaperon rouge



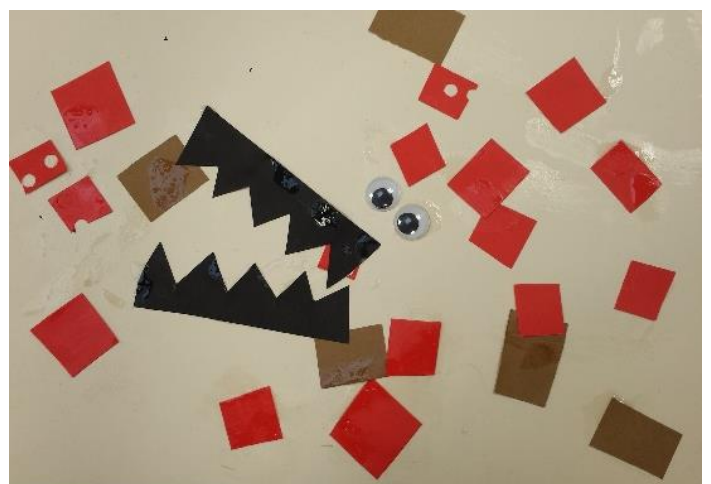
La forêt du chaperon rouge

Sur le thème du petit chaperon rouge, les enfants ont fabriqué de magnifiques chefs d'œuvre. En voici quelques exemplaires

Une autre forêt du chaperon



Le loup



Bricolage : le jardin d'hiver

Matériel :

- * un récipient bas
- * du terreau
- * de la mousse des bois, des feuilles, des cailloux, des pommes de pins, des petites branches de sapin, des glands, de l'écorce...
- * du sucre glace (pour faire la neige)

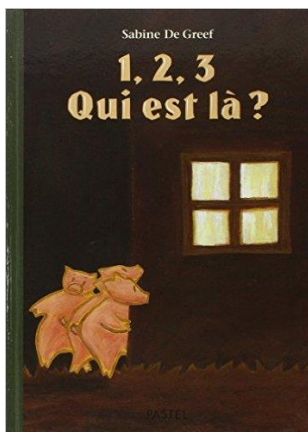
Comment faire ?

Dans le récipient, l'enfant va créer son petit jardin avec ce qu'il aura trouvé lors de sa promenade hivernale.

Dans un premier temps, il faut un peu de terre puis de la mousse. Ensuite, suivant ses envies, l'enfant y déposera ...ici un caillou... là une pomme de pin... à côté un gros et un petit caillou... de l'autre côté une branche de sapin... le tout saupoudré d'une jolie neige.

Chaque étape de la réalisation de ce jardin est aussi une occasion pour toucher, sentir, ressentir le chaud, le froid, le piquant ou le doux.

1,2,3 Qui est là ? de Sabine de Greef



Toc, toc, toc, y'a quelqu'un ? Pas de réponse. Les trois petits cochons s'introduisent alors dans la maison et découvrent des grandes bottes, des gants de géants, un énorme manteau. A qui appartiennent donc tous ces vêtements ? Et qui se cache sous la couette ?

On joue les explorateurs, on soulève les rabats, on s'amuse, on se fait peur ...puis on enferme le loup.

Voici une excellente histoire où les enfants sont maîtres de leur peur et ils adorent cela!

A vos agendas

Formation continue

« Droits et devoirs dans l'exercice de ses fonctions » 24h

Samedis 07/01, 21/01 et 04/02
à l'ESCAL à Witry-Lès-Reims

« Gestes des premiers secours - initiale » 16h

Samedi 04/03 et 11/03 de 08h30 à 17h30
à l'ESCAL à Witry-Lès-Reims

« Apprentissage de la propreté : 16h

- Dates et lieu à fixer en fonction des participantes

« Gestion du stress »

Dates et lieu à fixer en fonction des participantes

NB : Pour qu'une formation puisse avoir lieu, un **minimum de 6 à 8 personnes** est requis. De même, les bulletins d'inscriptions doivent être parvenus à l'organisme **1 mois avant** le début de la formation.

Si ces formations vous intéressent, contacter le RAM

Informations Protection Maternelle et Infantile

L'assistante maternelle est tenue de déclarer les mouvements d'arrivée et départ des enfants qu'elle accueille. Ainsi dans les huit jours suivant le début d'un accueil, elle doit adresser une feuille de mouvement indiquant le nom et la date de naissance de l'enfant nouvellement accueilli. De même, lors du départ d'un enfant, il est obligatoire d'en faire part à la PMI.

Planning des activités

Janvier	Lundi 02	La couronne des rois
	Jeudi 05	Cuisine : la galette des tout-petits Ramener 1 pâte feuilletée, 1 compote, de la poudre d'amande et 1 œuf
	Lundi 09	Histoire
	Jeudi 12	A la crèche de Boult à 9h ou 9h45 (sur inscription) Animation musicale avec Marc de BricACouac
	Lundi 16	Warmeriville (le figuier) dès 9h30 Collage : le cochon
	Jeudi 19	Motricité
	Lundi 23	Eveil sensoriel : la patouille du cochon Ramener la maïzena
	Jeudi 26	Aumenancourt (bibliothèque des marais) à 10h Histoires et bricolage
	Lundi 30	Bazancourt (ludothèque) dès 09h00 Bricolage : le cochon
Février	Jeudi 02	A la crèche de Warmeriville à 9h ou 9h45 (sur inscription) Animation musicale avec Marc de BricACouac
	Lundi 06	Motricité
	Jeudi 09	A la crèche de Warmeriville à 9h30 ou 10h30 (sur inscription) Les p'tits lecteurs avec Aurore de la médiathèque

Février	Lundi 13	Bricolage : les maisons des cochons
	Jeudi 16	Bricolage : les maisons des cochons
	Lundi 20	Bricolage : les maisons des cochons
	Jeudi 23	Comptines et danses
	Lundi 27	Bazancourt (ludothèque) dès 09h00 Eveil sensoriel : La patouille du cochon Ramener de la maïzena
Mars	Jeudi 02	Eveil sensoriel : bac à graines
	Lundi 06	A la crèche de Boulton à 09h ou 10h (sur inscription) « Les jardins musicaux » avec Amdi
	Jeudi 09	A la médiathèque de Bazancourt à 9h30 ou 10h30 (sur inscription) Les p'tits lecteurs avec Aurore de la médiathèque
	Lundi 13	Bricolage le moulin à vent
	Jeudi 16	Aumenancourt (bibliothèque des marais) à 10h Histoires et bricolage
	Lundi 20	Motricité
	Jeudi 23	A la crèche de Boulton à 9h ou 9h45 (sur inscription) Animation musicale avec Marc de BricACouac
	Lundi 27	Warmeriville (le figuier) dès 9h30 Bricolage : le moulin à vent
	Jeudi 30	Eveil sensoriel : le souffle du loup